



A l'attention de Madame Christie Morreale
Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé,
de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Rue Kefer, 2 à 5100 Namur

Blegny, le 10 novembre 2020

Objet : Situation des ASBL non agréées non subventionnées et des agréées non subventionnées

Madame la Vice-Présidente,
Madame la Ministre,
Madame Morreale,

La CODEF et, à travers elle, ses membres souhaitent vous remercier pour le soutien que vous apportez au secteur associatif dans le cadre de la crise liée au coronavirus COVID-19. En effet, les facilités apportées au maintien des subventions APE, le maintien et la liquidation des subventions facultatives règlementées et le soutien à de nouvelles demandes de subvention sont de véritables bouffées d'air ayant permis de maintenir les emplois et les services dans beaucoup d'associations mais pas dans toutes, et ce, malgré la situation difficile qu'elles traversent.

Toutefois, cette crise sanitaire n'est pas terminée et les conséquences à moyen et à long terme sont déjà prévisibles si aucune politique de soutien n'est prévue. Les associations ont maintenu autant que faire ce peu leurs activités, elles ont minimalisé leurs dépenses tout en maintenant l'emploi au maximum et elles ont puisé dans leurs réserves autant que possible. Pour les plus faibles, les plus petites, nous sommes arrivés au terme de ce qu'elles peuvent supporter.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'à ce jour aucune aide économique n'a été décidée par le Gouvernement wallon pour les associations non agréées et non subventionnées et pour les associations agréées non subventionnées alors qu'elles sont, pour certaines, en première ligne et prennent de plein fouet la seconde vague alors que la première a déjà fait des ravages...

C'est dans ce contexte d'incertitude, d'anxiété et de crainte pour l'avenir que les associations qui dépendent de vos compétences souhaiteraient connaître vos intentions concernant les subventions facultatives pour 2021 :

- Les subventions seront-elles maintenues et dans quelles conditions ?
- Les conventions annuelles et pluriannuelles seront-elles reconduites lorsqu'elles viennent à échéances fin 2020 ?
- De nouveaux moyens budgétaires seront-ils affectés pour ce type de subvention ?
- De nouvelles subventions seront-elles accordées à de nouvelles demandes (projet innovants) ou préférez-vous maintenir l'existant ?

Ces subventions sont souvent la seule source de financement des associations et leur survie en dépend. Vous comprendrez donc qu'elles ont besoin d'être rassurées à ce sujet.

La CODEF se tient bien entendu à votre disposition pour en discuter et vous réitère sa volonté de collaborer au maintien de l'emploi dans le(s) secteur(s) et des services à la population.

D'ores et déjà, nous vous remercions pour tout le soutien que vous apporterez au secteur dans les prochaines semaines, mois et années.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-Présidente, Madame la Ministre, Madame Morreale, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Rose Marie Arredondas
Coordinatrice générale

P/O Justine Flossy
Adjointe à la coordination



Rue de la Station, 25F
4670 Blegny
04/362 52 25
BE 0478.328.675
RPM Liège

Service administratif : codef@codef.be
Service juridique : conseil@codef.be
Service projet/formation : support@codef.be
Site internet : www.codef.be
IBAN : BE47 7512 0079 4080

Avec le soutien de
la



Wallonie
familles santé handicap
AVIQ